

## Quels établissements peuvent héberger une personne en situation de précarité ?

Différents établissements peuvent accueillir une personne dans la précarité (en difficulté financière, isolée...) pour une durée plus ou moins longue.

Selon les cas, ces établissements sont ouverts à tous les publics ou à certaines catégories de personnes.

Catégorie d'hébergement accueillant des personnes en situation de précarité

Catégories	Personnes concernées	Durée de l'hébergement
Centres d'hébergement d'urgence	Tous publics. À savoir : ces centres doivent prendre en compte, de la manière la plus adaptée possible, les besoins de la personne accueillie, notamment lorsqu'elle est accompagnée par un animal de compagnie.	Variable (de 1 à plusieurs nuits)
Centres maternels	Femmes enceintes et mères isolées (mineures ou majeures) avec leurs enfants de moins de 3 ans et ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Ces centres disposent de crèches.	Variable (de quelques semaines à plusieurs mois, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 3 ans)
<u>Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou Habitat jeunes</u>	Jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans (parfois 30 ans) exerçant une activité professionnelle ou une formation (stage, apprentissage,...). Certains FJT accueillent aussi des étudiants et demandeurs d'emploi.	Variable (de quelques mois à maximum 2 ans)
<u>Foyers de travailleurs migrants (FTM)</u>	Travailleurs immigrés vivant seuls, quel que soit leur âge, d'origine étrangère en situation régulière et exerçant une activité professionnelle. Certains FTM accueillent aussi des personnes connaissant de fortes difficultés pour se loger (familles monoparentales, personnes isolées...).	Indéterminée

### Attention

Il s'agit des principales catégories d'établissement d'hébergement. Cette liste n'est donc pas exhaustive.

Les coordonnées de ces établissements peuvent être obtenues auprès de la mairie. Il est également possible de se rapprocher du Samu social (en composant notamment le numéro 115).

### Où s'adresser ?

Mairie

### Où s'adresser ?

**Samu social – 115**

Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri

### Par téléphone

**115** (gratuit depuis un fixe et un mobile en France métropolitaine et en outre-mer)

Ouvert du lundi au dimanche et fonctionnant 24h/24

Un appel sur ce numéro est géolocalisé, identifié et priorisé. Il n'apparaît pas sur les factures.

Par ailleurs, certaines associations peuvent également proposer des hébergements de type Hébergement d'urgence . Il faut se renseigner directement auprès d'elles.

### À noter

Si vous avez fait une demande d'hébergement ou de logement mais qu'aucun hébergement ou logement adapté à votre situation ne vous a été proposé, vous pouvez faire valoir votre droit à un hébergement opposable (Daho) ou votre droit à un logement opposable (Dalo) si vous remplissez plusieurs conditions.

### Hébergement social

#### Questions – Réponses

- Sans domicile stable ou fixe (SDF) : en quoi consiste la domiciliation (ou élection de domicile) ?

### Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Hébergement social
- Droit à l'hébergement opposable (Daho)
- Droit au logement opposable (Dalo) : faire valoir son droit à un logement

**Pour en savoir plus**

- Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) : service public de l'hébergement et de l'accès au logement  
Source : Ministère chargé du logement

**Où s'informer ?**

- **Samu social – 115**

Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri

**Par téléphone**

**115** (gratuit depuis un fixe et un mobile en France métropolitaine et en outre-mer)

Ouvert du lundi au dimanche et fonctionnant 24h/24

Un appel sur ce numéro est géolocalisé, identifié et priorisé. Il n'apparaît pas sur les factures.

- Mairie

**Services en ligne**

- Ile-de-France : savoir si vous êtes éligible au Dalo ou au Daho

Simulateur

**Textes de référence**

- Code de l'action sociale et des familles : articles L345-1 à L345-4



**Ville de Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*